



## **DÉMARCHES À FAIRE LORS D'UN DÉCÈS**

(Adapté pour Notre-Dame-de-la-Salette)



*\*Les renseignements fournis dans cette publication n'ont aucune valeur juridique, mais ont pour but de vous faciliter la tâche face aux nombreuses démarches à faire.*

Il n'y a pas de formule préétablie quant au rituel funéraire. En ce sens, vous êtes libres de déterminer la façon dont **VOUS DÉSIREZ** honorer la vie d'un être cher.

Si la personne décédée n'a pas conclu de préarrangement funéraire, mais qu'elle vous a exprimé ses dernières volontés lorsqu'elle était vivante, vous devriez agir dans le sens de ses volontés.

### **LES AVANTAGES DE PLANIFIER LES ARRANGEMENTS FUNÉRAIRES**

- ✓ Ne pas conclure un contrat d'arrangements funéraires sous le coup de l'émotion.
- ✓ Avoir le choix de « **Funérailles traditionnelles** » ou « **Liturgie de la parole** ».
- ✓ Choix du célébrant.
- ✓ Possibilité de rendre un dernier hommage à l'église **avant** le service funéraire.
- ✓ Choix de chorale, de musique, de chant, de CD, ou autre.
- ✓ Accès à une salle locale à un moindre coût.
- ✓ Choix du traiteur.
- ✓ Rendre hommage en famille et/ou en communauté avec ses proches.

\* **Puis-je annuler un contrat d'arrangements préalables ?** *Oui.* Il peut être annulé en tout temps à la discrétion de l'acheteur moyennant une pénalité de 10 % prévue à la Loi sur les arrangements préalables de services funéraires et de sépulture.

### **LA PREMIÈRE CHOSE À FAIRE SUITE À UN DÉCÈS À LA MAISON**

Si le décès survient à la maison, la première chose à faire est de contacter le 911 ou votre médecin attitré. Au Québec, **le constat de décès** (l'attestation médicale) peut être rempli sur place par un médecin. Autrement, le nécessaire sera fait pour le transfert de la dépouille vers un hôpital ou les installations de la maison funéraire où le coroner se déplacera s'il ne peut se rendre sur les lieux du décès.

Par la suite, il faudra contacter la Maison funéraire choisie (les Jardins du Souvenir) afin de prendre rendez-vous avec eux pour organiser les rituels funéraires. La Maison funéraire s'occupera ensuite de procéder au transport du défunt, peu importe l'endroit du décès.

## **DÉCÈS EN MILIEU INSTITUTIONNEL**

Si le décès survient dans un hôpital, un centre de soins de longue durée (CHSLD) ou toute autre institution, il suffit de contacter les Jardins du Souvenir pour prendre en charge la personne décédée afin qu'elle soit transportée à leurs installations aussitôt qu'on lui en fait la demande.

## **LES JARDINS DU SOUVENIR**

(Maison funéraire et cimetières de l'Archidiocèse de Gatineau) Téléphone : (819) 778-1515

Pas besoin de vous déplacer, un conseiller se déplace chez vous pour vous offrir les services complets à domicile. Une rencontre avec un membre de la famille ou de l'entourage permet de préparer toutes les phases du « **dernier passage** ». Nos tarifs sont les plus abordables et les plus avantageux, peu importe le choix des rituels funéraires choisis.

Ce qu'ils feront pour vous :

- Planification des services funéraires ou de préarrangement à domicile ou à la paroisse : (*Ex. : transport, exposition, crémation, service religieux, journaux, fleurs, traiteurs, signets ou tout autre produit ou service pouvant être nécessaire*).
- Déclaration de décès, demande de certificat ou de copie d'acte.
- Demande de prestation de décès à la Régie des rentes du Québec (2 500 \$) si la personne a été sur le marché du travail.
- Annulation du numéro d'assurance social, numéro d'assurance maladie, Régie des rentes du Québec, Pension de vieillesse, Permis de conduire, etc.
- Fournir des preuves de décès.
- Vous orienter dans les démarches à suivre.

**Pour votre rendez-vous avec Les Jardins du Souvenir à la suite d'un décès, assurez-vous d'avoir en votre possession :**

- ✓ Les informations relatives à la personne défunte ;
- ✓ Avoir une bonne photo pour la réalisation d'une nécrologie ;
- ✓ Et des vêtements pour la crémation.

De plus, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité (MESS) met de l'aide financière à la disposition d'une personne non admissible à la prestation de la Régie des rentes du Québec au 1 (877) 644-4545.

**Pour les funérailles et sépultures** à Notre-Dame-de-la-Salette, communiquez avec le secrétariat, Monique Lajeunesse au (819) 561-3673, courriel [moniquelajeunesse7@gmail.com](mailto:moniquelajeunesse7@gmail.com).

**Pour obtenir une concession (un lot)** au cimetière de Notre-Dame-de-la-Salette, communiquez avec Raymond Bérubé au (819) 766-2728, courriel [beruberaymond@gmail.com](mailto:beruberaymond@gmail.com).

### **COÛTS POUR LES FUNÉRAILLES À NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE (Année 2020)**

✓ Funérailles à l'église ou liturgie de la Parole :	175,00 \$
✓ Location de l'église pour hommage au défunt :	100,00 \$
✓ Services du prêtre au salon funéraire :	75,00 \$
✓ Chorale de la paroisse :	90,00 \$
✓ Frais administratifs* :	75,00 \$
✓ Fossoyage d'un cercueil :	400,00 \$
✓ Fossoyage d'une urne :	150,00 \$

\* Frais administratifs : Conformément à l'article 8.3 du guide de gestion de l'assemblée des chanceliers(ières) et de l'assemblée des économistes diocésain du Québec, des frais administratifs sont à la charge du concessionnaire et sont payables selon les modalités établies par la Fabrique si les funérailles/la cérémonie commémorative n'ont pas lieu à l'église de Notre-Dame-de-la-Salette et que l'inhumation se fait au cimetière de la paroisse.

### **AUTRES SERVICES**

#### **LE DROIT, AVIS DE DÉCÈS**

Le coût de la publication dépend de la date et du format choisi...

Avis de décès sur internet inclus lors de la rencontre avec les Jardins du Souvenir.

#### **FLEURISTE**

**Fleuriste Fleurs de Guy** (Buckingham) : (819) 986-8293

#### **TRAITEURS**

**Traiteur Brazeau** : (Gatineau) : (819) 986-3825, poste 219

**Les Filles de Laurier** : (Gatineau) : (819) 617-1883 Cell. : (819) 271-8804

**Fin Traiteur de L'Outaouais** : (Thurso) : (819) 985-3884

**LOCATION DE SALLES**

<b>Sacristie (60 personnes) :</b>	Huguette Forest	(819) 766-2048
	Sylvaine Beaudoin	(819) 766-2101
<b>École de la Montagne :</b>	Municipalité	(819) 766-2533
<b>Golf Royal Papineau :</b>	Lac de l'Argile	(819) 766-2626

**AUTRES RENSEIGNEMENTS**

**Directeur de l'état civil** Heures d'ouverture (Gatineau)

**(Vous pouvez faire la demande avec les Jardins du Souvenir directement sur le site web du Directeur de l'état civil) <http://www.etatcivil.gouv.qc.ca/fr/nous-joindre.html>**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13h à 16 h 30

Mercredi : de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Vous pouvez commander un certificat ou une copie d'acte au moyen du service en ligne Déclic ! Comptoir à ce bureau.

Édifice Jos-Montferrand 170, rue de l'Hôtel de Ville, 9e étage, bureau 100 Gatineau, QC J8X 4C2 1 (877) 644-4545 <http://www.etatcivil.gouv.qc.ca/fr/nous-joindre.html>

Pour une déclaration d'un décès qui a lieu à l'extérieur du Québec, consultez la rubrique « Insertion au registre de l'état civil du Québec d'un acte de décès fait hors du Québec ».

**COÛT POUR OBTENIR UN CERTIFICAT DE DÉCÈS**

Les montants incluent le coût du traitement de la demande, celui du document imprimé ainsi que les frais d'expédition.

**Traitement normal de 10 jours ouvrables**

<b>Mode de transmission de la demande</b>	<b>Coût d'un certificat de décès</b>	<b>Coût d'une copie d'acte de décès</b>
<b>Par Internet</b>	32,75 \$	39,75 \$
<b>Par la poste</b>	47,00 \$	54,50 \$
<b>En personne</b>	52,50 \$	58,50 \$

### Traitement accéléré de 3 jours ouvrables

Mode de transmission de la demande	Coût d'un certificat de décès	Coût d'une copie d'acte de décès
Par Internet	64,00 \$	64,00 \$
Par la poste	69,50 \$	69,50 \$
En personne	74,50 \$	74,50 \$

### DONNER SON CORPS À LA SCIENCE

Au Québec, une personne peut décider de donner son corps à un établissement d'enseignement afin qu'il soit utilisé, après son décès, pour l'enseignement ou la recherche. Certains critères s'appliquent pour qu'un corps soit accepté par les établissements d'enseignement reconnus.

Les établissements d'enseignement peuvent conserver le corps du donneur pendant une période pouvant aller de plusieurs mois à 4 ans. Par la suite, le corps ou les cendres sont enterrés dans un lot particulier d'un cimetière, sans frais pour la famille.

### DON D'ORGANES

Le don d'organes se différencie du don du corps à la science. On peut être donneur d'organes et donner en même temps son corps à la science.

Le défunt devenu « donneur potentiel » représente une promesse de vie pour plusieurs malades en attente d'une greffe.

La transplantation des organes et la greffe des tissus donnés nécessitent habituellement un délai de 24 heures, car certaines analyses et démarches s'imposent pour évaluer les organes et les tissus, et trouver des receveurs compatibles. On remet ensuite le corps du donneur aux familles ou aux autorités funéraires compétentes.

Pour signifier votre volonté de faire don de vos organes, vous avez plusieurs choix possibles, dont celui de signer l'autocollant de consentement transmis avec le renouvellement de votre carte d'assurance maladie ou votre permis de conduire.

## DEUX ADRESSES UTILES

### 1. QUE FAIRE LORS D'UN DÉCÈS

Ce guide présente une vue d'ensemble des principales démarches à faire à la suite d'un décès. Vous pouvez télécharger le guide en version papier. Vous pouvez également créer votre parcours personnalisé pour obtenir une liste de démarches adaptée à votre situation. <https://www.quebec.ca/gouv/services-quebec/deces/>



### 2. PROGRAMME ET SERVICES POUR LES AÎNÉS



Ce guide contient des renseignements sur les différents programmes et services offerts aux aînés par les ministères et organismes gouvernementaux. [www.quebec.ca/gouv/services-quebec/programmes-et-services-pour-les-aines/](http://www.quebec.ca/gouv/services-quebec/programmes-et-services-pour-les-aines/)

## CÉRÉMONIE AU CIMETIÈRE DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

La cérémonie au cimetière de Notre-Dame-de-la-Salette a lieu chaque année, le troisième dimanche de septembre. Au cours de cette cérémonie, tous les noms des personnes inhumées durant l'année sont remémorés.



### SOUVENIR DE L'ÊTRE CHER...

*Chers enfants, je vous ai quittés, non sans déchirement, mais j'ai espéré dans le Seigneur. Quelle joie de contempler le Dieu d'Amour et de lui confier les secrets de vos cœurs. Ne m'oubliez pas, car je suis toujours avec vous. Je vous mets dans les bras de Marie afin qu'elle vous protège et vous sauve. Ne pleurez pas, je vais à Dieu, j'ai rejoint ceux que j'aimais et j'attends ceux que j'aime. (Bossuet)*

